



CSA D'ADMINISTRATION CENTRALE

DU 3 JUIN 2026

DECLARATION PREALABLE DE LA CFDT

L'actualité sociale s'impose aujourd'hui dans notre déclaration préalable.

- I- Le baromètre CFDT 2026 sur l'état du travail est sans appel : 82 % des agents publics placent la rémunération au premier rang de leurs attentes. Ce chiffre traduit une réalité que nous constatons quotidiennement sur le terrain : le décrochage continu des salaires face aux responsabilités exercées et à l'engagement des agents

La récente revalorisation du SMIC de 2,41 % au 1er juin 2026 en apporte une nouvelle illustration. Des centaines de milliers d'agents publics se retrouvent désormais rémunérés à un niveau inférieur au salaire minimum.

Les agents de catégorie C sont particulièrement touchés : 10 des 11 échelons du premier grade, les 8 premiers échelons du deuxième grade et les 3 premiers échelons du troisième grade se situent en dessous du SMIC. La catégorie B est également concernée, tandis que le premier échelon de la catégorie A ne dépasse le SMIC que de 78 € brut.

Certes, ces agents bénéficieront d'une indemnité différentielle. Mais cette réponse n'est qu'un palliatif. Peut-on sérieusement considérer qu'il s'agit d'une solution lorsque des agents voient leur progression salariale neutralisée pendant près de vingt ans ?

Pour la CFDT, il y a urgence à revaloriser les carrières et les grilles indiciaires afin de redonner de véritables perspectives professionnelles aux fonctionnaires et de restaurer un pouvoir d'achat durablement fragilisé.

- II- Si ces évolutions relèvent d'abord de décisions interministérielles, le ministère de l'Intérieur dispose, lui aussi, de leviers d'action. Il peut et doit agir sur le régime indemnitaire de ses agents.

Lorsque M. Nunez, a reçu les organisations syndicales en décembre 2025, il a salué à juste titre l'engagement et le professionnalisme des personnels administratifs, techniques et SIC du ministère. La CFDT lui avait alors rappelé une réalité simple : les rémunérations de ces agents ne sont plus à la hauteur des exigences d'un ministère régalien.

Le constat est aujourd'hui incontestable : en matière d'IFSE comme de CIA, la plupart des autres ministères nous ont désormais dépassés. Les personnels administratifs, techniques et SIC du ministère de l'intérieur ont le sentiment légitime d'être oubliés, alors même que d'autres catégories de personnels bénéficient régulièrement de mesures de revalorisation.

Cette situation n'est plus tenable.

La CFDT demande l'ouverture rapide d'un plan de rattrapage indemnitaire ambitieux permettant de restaurer l'attractivité du ministère et de reconnaître l'engagement de ses agents.

III- Nous souhaitons également attirer votre attention sur la situation particulièrement préoccupante des services chargés de la paie.

Ces services connaissent aujourd'hui de fortes tensions de recrutement et de fidélisation alors même que le ministère s'est engagé dans la généralisation de la gestion intégrée. Depuis 2024, ils ont subi et absorbé, avec des effectifs insuffisants, la mise en œuvre de nombreuses mesures statutaires, indiciaires et indemnitaires, souvent sans étude d'impact préalable.

Les missions qui incombent aux services de paie sont hautement techniques et particulièrement exigeantes. Elles s'exercent sous forte contrainte de calendrier, comportent des enjeux humains majeurs et génèrent une charge de travail particulièrement lourde.

Il s'agit d'ailleurs d'un constat partagé par d'autres départements ministériels qui ont su doter ces postes de primes spécifiques.

La CFDT demande que le ministère de l'Intérieur s'engage dans la même voie afin de reconnaître la technicité de ces métiers et renforcer leur attractivité.

IV- S'agissant du déménagement vers le site UNIVERSEINE à l'horizon 2027, les inquiétudes exprimées par les agents des sites Lumière et Garance demeurent nombreuses.

Ce projet entraînera une **transformation profonde des conditions de travail** : développement du flex-office, généralisation des espaces ouverts, disparition du bureau attitré. Ces évolutions modifieront significativement les repères et l'organisation quotidienne des agents.

Pour certains collègues, l'implantation du futur site entraînera un allongement important des temps de trajet, pouvant même remettre en cause leur maintien sur leur poste.

Chaque direction doit identifier dès maintenant ces situations. Les agents concernés doivent être accompagnés bien en amont et devront bénéficier, lorsque cela sera nécessaire, de dispositifs adaptés : télétravail renforcé, aménagements d'horaires ou solutions de mobilité.

La CFDT rappelle que le site UNIVERSEINE est implanté dans une zone géographique où d'autres services du ministère de l'Intérieur bénéficient de la **prime de fidélisation territoriale** de la Seine-Saint-Denis.

Nous demandons donc que les agents des services centraux implantés dans les zones éligibles puissent bénéficier de cette prime dans les mêmes conditions que leurs collègues.

V- Enfin, la création annoncée pour début 2027 d'une foncière de l'État sous la forme d'un établissement public industriel et commercial chargé de la gestion du patrimoine immobilier de l'État semble désormais se concrétiser.

Pourtant, alors que ce projet est évoqué depuis plusieurs années et qu'il a déjà donné lieu à diverses expérimentations, les représentants du personnel n'ont reçu aucune information précise sur ses conséquences.

Cette absence de dialogue n'est pas acceptable.

La CFDT demande qu'une réunion spécifique soit organisée dans les meilleurs délais afin de présenter les objectifs de cette réforme, son calendrier, ses modalités de mise en œuvre ainsi que ses impacts potentiels sur les missions, les services et les agents concernés.